

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

**POULE FINALE DE NATIONALE 2
MASCULINE/LA REUNION**

Dates : Les samedi 14 et dimanche 15 mai 2011

Participation de 3 finalistes Masculins métropolitains et de l'équipe championne de la Réunion.

Samedi 14 mai à 12h00 Réunion technique avec la présence des officiels, des responsables d'équipe et des organisateurs sur le lieu de restauration.
Les équipes métropolitaines sont rangées selon le classement général annuel des GSA et l'équipe de la Réunion se voit placée en 4^o position :

Rencontres en 2 sets gagnants

➤ 1^{ère} journée : 14h00 ⇨ MATCH N°1 : Equipe 1 / Equipe 4
(14/05) 16h00 ⇨ MATCH N°2 : Equipe 2 / Equipe 3
18h00 ⇨ MATCH N°3 : Gagnant match 1/Perdant match 2
20h00 ⇨ MATCH N°4 : Gagnant match 2/Perdant match 1

Dimanche 15 mai

➤ 2^{ème} journée : 10h00 ⇨ MATCH N°5 : Perdant match 1/Perdant match 2
(15/05) 14h00 ⇨ MATCH N°6 : Gagnant match 1/Gagnant match 2

L'équipe première au classement à l'issue des 6 rencontres, aux points acquis en fonction du nombre de matches joués puis au quotient set - average puis au quotient point - average, est déclarée vainqueur du du tournoi et la première équipe métropolitaine est déclarée Championne de France de Nationale 2 Masculine 2010/2011.

17h00 ⇨ Cérémonie de clôture.

- Les ballons d'entraînements et de matches seront des ballons identiques et homologués.

Le montant de l'amende pour la non-participation à cette finale a été fixée à 2000 €.

**CAHIER DES CHARGES FINANCIER
POULE FINALE DE NATIONALE 2
MASCULINE / LA REUNION**

Dates : Les samedi 14 et dimanche 15 mai 2010

Participants : Les équipes classées 1ère de chacune des 3 poules A, B et C à l'issue des 22 journées du Championnat de France et l'équipe championne de La Réunion.

Chaque délégation est composée de 14 personnes maximum (12 joueurs/2 dirigeants, 11 joueurs/3 dirigeants) licenciées à la F.F.V.B. et qui doivent présenter leurs licences lors de la réunion technique.

I.- A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR

- Prévoir le lieu d'hébergement et de restauration financés par les équipes participantes pour un coût de **72€** par personne (56 personnes maximum) du samedi 15 mai midi au dimanche 16 mai midi inclus.
- Les équipes métropolitaines qui souhaiteront être hébergées et restaurées par l'organisateur devront réserver et envoyer un chèque de caution de **350 €** à l'organisateur avant **le lundi 9 mai 2011 12h00**. Passé ce délai, les équipes qui n'auront pas réservées et envoyées la caution devront gérer leur restauration et leur hébergement.
- Prévoir l'hébergement en chambre individuelle (hôtel 2*NN) des 5 officiels (délégué technique fédéral, juge - arbitre, 3 arbitres).
- **Financer les frais d'indemnités d'arbitrage 530 €, à remettre lors de la réunion technique, par chèque à l'ordre de la FFVB (supervision CCA) au juge – arbitre.**
- Prévoir 1 salle réglementaire pour la durée de la compétition comportant : 1 téléphone, 1 tableau de marque, 1 podium d'arbitrage, 1 banc de remplaçants par équipe, 1 réfrigérateur pour avoir de la glace, miroirs de remplacement, eaux minérales pour les équipes, toise, manomètre, serpillières, 14 ballons identiques et homologués dont 4 ballons de match.
- Prévoir l'astreinte d'un médecin ou d'une assistance médicale.
- Mettre en place les différents transports des délégations et des officiels.
- Prévoir une salle d'entraînement le 14 mai avant le début de la compétition.
- Prévoir une salle pour la réunion technique du 14 mai à 12h00.
- Pour les banderoles autour du terrain, les logos FFVB, répondre à la demande du secteur marketing.
- Prévoir la table de marque pour la 1^{ère} journée du 14 mai.

II.- A LA CHARGE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

- Transport, hébergement et restauration du délégué technique fédéral, du juge-arbitre, des 3 arbitres désignés par la CCA.
- Déplacements des 5 officiels selon le barème en vigueur (barème Comité Directeur).
- **Le remboursement par la FFVB se fera uniquement sur présentation de FACTURES de restauration et d'hébergement**
- Les demandes de remboursements doivent parvenir à la F.F.V.B, **avant le 30 juin 2011**. Passé cette date, elles ne seront plus prises en compte.
- Une tenue officielle pour le délégué technique fédéral
- **Récompenses**: - 2 jeux de 12 médailles : pour le vainqueur du tournoi et le champion (ou vice-champion si le champion est le vainqueur du tournoi).
- 2 Trophées FFVB : pour le vainqueur du tournoi et le champion (ou vice-champion si le champion est le vainqueur du tournoi).

III.- A LA CHARGE DE CHAQUE EQUIPE PARTICIPANTE

- Transport, frais d'hébergement et de restauration sur les lieux de compétition.
- Les frais supplémentaires sont à régler directement par les équipes à l'organisateur.

**CAHIER DES CHARGES SPORTIF
POULE FINALE DE NATIONALE 2
MASCULINE / LA REUNION**

Dates : Les samedi 14 et dimanche 15 mai 2011

- La désignation du Délégué Technique Fédéral, du Juge - Arbitre est assurée par le Bureau Fédéral sur proposition des commissions.
- Le Juge - Arbitre désigné par la CCA aura la responsabilité des désignations parmi les 3 arbitres prévus (1^{er}, 2^{ème} et marqueur).
- Arrivée des délégations le samedi 14 mai 2011 dans la matinée.
- Réunion technique le samedi 14 mai 2011 à 12h00.
- Les délégations fourniront au Délégué Technique Fédéral la liste définitive de leurs joueurs(euses) et dirigeants ainsi que leurs licences lors de la réunion technique.
- Le Délégué Technique Fédéral établira une liste officielle de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Les équipes devront posséder obligatoirement deux jeux de maillots réglementaires et un équipement uniforme.
- Le Délégué Technique Fédéral établit un classement à la fin de chaque journée.
- Le Délégué Technique Fédéral a l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.

**ROLE DES REPRESENTANTS FEDERAUX
POULE FINALE DE NATIONALE 2
MASCULINE / LA REUNION**

Le samedi 14 mai 2011 à 12h00

Réunion des Chefs de Délégation, des Arbitres, du Juge - Arbitre et des organisateurs. Consignes du Délégué Technique Fédéral, du Juge - Arbitre ⇒ Horaires, Salles, Transports, Logement

Le Délégué Technique Fédéral :

- S'assure que l'ensemble des joueurs et dirigeants est bien inscrit sur les feuilles de matchs.
- Assure le bon déroulement de la compétition en prenant si nécessaire les décisions qui s'imposeraient. Il peut pour cela s'entourer des avis du Juge - Arbitre et, exceptionnellement, des Chefs de Délégation.
- Il ne sera en aucun cas possible de rejouer une rencontre.
- Etablit un classement à la fin de chaque journée et le classement définitif dès la fin de la dernière rencontre.
- Est tenu d'envoyer au siège fédéral un rapport complet sur le déroulement de la manifestation.
- A l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.
- Etablira une liste officielle des participants de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Prépare la remise des récompenses avec l'organisateur.

La Commission de Discipline :

- Elle est constituée du Juge -Arbitre, du Délégué Technique Fédéral, et d'un Représentant du Club organisateur désigné lors de la Réunion Technique.